

Communications téléphoniques

DESCRIPTION DU SERVICE

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) propose une gamme de services de téléphonie permettant aux ministères et organismes de communiquer efficacement avec leurs clientèles.

La gamme de produits et services offerts par le CSPQ a été sélectionnée afin de maximiser leur efficacité, tout en réduisant les coûts pour l'ensemble des organisations publiques et gouvernementales. Les contrats avec nos prestataires nous permettent d'offrir les produits et services complets suivants à des coûts très avantageux :

Services disponibles

Lignes et accès téléphoniques

1. Service téléphonique centralisé - STC (lignes analogiques)
2. Accès téléphonique régulier - ATR (lignes d'affaires)
3. Accès numérique à débit primaire - STCN-ADP (PRI)
4. Service de liaisons SIP
5. Service téléphonique centralisé numérique - Accès à débit de base (RNIS)

Systèmes et postes téléphoniques

1. Service de maintenance de petits systèmes téléphoniques
2. Service de maintenance de téléphonie IP
3. Gestion du parc des postes téléphoniques (analogique, numérique et IP)

Services d'acheminement et de réception des appels

1. Service interurbain gouvernemental (SIG)
2. Appels sans frais (800, 844, 866, 877, 888)
3. Carte d'appels gouvernementale
4. Messagerie vocale
5. Conférences téléphoniques gouvernementales

Services pour centre d'appels - STC

1. Distribution des appels (DUA)

Services-conseils

1. Études d'analyse de besoins et d'orientation technologique

Ce que le service comprend

1. L'entretien des équipements (remplacement des équipements défectueux)
2. Un service de soutien technique
3. Un service de dépannage
4. Un service de gestion des inventaires
5. La production de rapports de trafic ou de gestion, selon le service

À l'exception des services-conseils.

Ce que le service ne comprend pas

1. Câblage téléphonique ou réseautique privé du client

Lignes et accès téléphoniques¹

Catégorie	Description	Niveau de service
Disponibilité	Rendre disponible le service téléphonique centralisé (STC)	99,999 % annuel
	Installer des lignes analogiques de 1 à 5 lignes	5 jours ouvrables
	Installer des lignes analogiques de 6 à 14 lignes	7 jours ouvrables
Délai	Installer des lignes analogiques 15 lignes et plus	Entente commune
	Déplacer des lignes analogiques de 1 à 5 lignes	4 jours ouvrables
	Déplacer des lignes analogiques de 6 à 14 lignes	6 jours ouvrables
	Déplacer des lignes analogiques 15 lignes et plus	Entente commune
	Modifier des lignes analogiques de 1 à 5 lignes	3 jours ouvrables
	Modifier des lignes analogiques de 6 à 14 lignes	5 jours ouvrables
	Modifier des lignes analogiques de 15 lignes et plus	Entente commune

Conditions d'atteinte des niveaux de service

S. O.

Accès numérique à débit primaire et service de liaisons SIP

Catégorie	Description	Niveau de service
Délai	Mettre en service un accès numérique à débit primaire - STCN -ADP (PRI)	20 jours ouvrables dans 90 % cas

Conditions d'atteinte des niveaux de service

S. O.

Service de maintenance de petits systèmes téléphoniques

Catégorie	Description	Niveau de service
Disponibilité	Rendre disponible le service de maintenance de petits systèmes téléphoniques	99,50 % annuel
	Soumettre une proposition de prix pour le service de maintenance de petits systèmes téléphoniques	7 jours ouvrables dans 80 % des cas
Délai	Ajouter de l'équipement ou remplacer des systèmes et des postes téléphoniques	15 jours ouvrables dans 80 % des cas
	Modifier une programmation de systèmes et de postes téléphoniques	5 jours ouvrables dans 95 % des cas
	Modifier une programmation à distance de systèmes et de postes téléphoniques	120 minutes dans 95 % des cas

MODALITÉS DE PARTENARIAT


Le CSPQ s'assure de :

1. Évaluer les besoins du client et le conseiller.
2. Entretien des systèmes et les équipements périphériques par l'entremise du fournisseur
3. Tenir à jour l'inventaire global des systèmes et des équipements installés chez la clientèle.
4. Gérer l'ensemble du parc des systèmes; voir à la récupération, en totalité ou en partie, des systèmes libérés par les clients, et coordonner leur relocalisation auprès d'un autre client.

De son côté, le client doit :


1. Détailler son besoin auprès du CSPQ.
2. Retourner les équipements, ou une partie de ceux-ci, lorsqu'ils ne sont plus utilisés.
3. Payer les frais encourus pour le remplacement des équipements lors de vol, perte, dommage ou catastrophes (feu, inondation, etc.).

TARIFICATION

Les communications téléphoniques sont constitués d'une gamme de services. Les modalités et les détails concernant la tarification des services pour les organismes publics sont disponibles dans le [Répertoire des produits et services](#) ou en contactant le développement des affaires. 

SOUTIEN À L'UTILISATION


Le soutien à l'utilisation des services de communications téléphoniques est assuré par les différents prestataires de services avec lequel le CSPQ fait affaire. La prise en charge des incidents, l'assistance et les demandes d'information s'effectuent du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h.

Pour obtenir les coordonnées de soutien, les clients doivent contacter leur conseiller en accédant au lien suivant : [Trouver son conseiller.](#) 

POUR OBTENIR CE SERVICE OU POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Tout organisme public qui désire obtenir ce service et qui n'est pas déjà un client du CSPQ est invité à communiquer avec le développement des affaires :

1. Téléphone : 418 644-1500, poste 2415
2. Courriel : edep.vpsi@cspq.gouv.qc.ca

Les clients qui obtiennent déjà des services en TI du CSPQ peuvent communiquer avec leur conseiller en utilisant le lien suivant : [Trouver son conseiller.](#) 

SERVICES CONNEXES

- Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM)

Dernière mise à jour : 24 avril 2018

DOCUMENTATION



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2018